

<https://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article2898>



Se dresser contre la politique autoritaire de Blanquer (Amandine Cormier, BN, Créteil)



- Syndicat

s et motions de l'EE dans les instances nationales du SNES - Conseil National du SNES-FSU
Date de mise en ligne : jeudi 12 septembre 2019
des 10 et 11 septembre 2019 -

Date de parution : 12 novembre 2019

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

Le texte parle de « moins de démocratie dans les établissements », avec Blanquer il s'agit plus largement d'autoritarisme.

Quelques exemples : l'article 1 de la loi Blanquer, le mode de nomination des directeurs/rices des INSPE, la possibilité pour les chef-fes d'établissement de prononcer des exclusions de 3 jours contre les collègues auxquels on peut ajouter la réduction des délais de convocation des CA et la possibilité d'organiser les élections des parents d'élèves uniquement par correspondance.

Le ministre a changé de ton, mais seulement de ton... Cela ne l'a pas empêché de sortir un décret rendant obligatoires les formations pendant les vacances scolaires.

Cet autoritarisme se traduit aussi dans la politique qu'il porte vis à vis des élèves. Son plan de lutte contre les violences scolaires, axé uniquement sur la sanction, est anti-éducatif : envoi des élèves « difficiles » en classe relais sans l'accord des parents, modification des règles concernant les conseils de discipline, augmentation des délais de conservation des sanctions dans les dossiers des élèves et des durées des sursis qui pourront aller jusqu'à 3 ans. Le SNES-FSU doit demander le retrait de ces décrets et rappeler la nécessité d'avoir des équipes pluridisciplinaires et de vie scolaire suffisantes dans les établissements.